



Association Une Souris Verte
163 boulevard des Etats-Unis
69008 LYON

04-78-60-52-59

formation@unesourisverte.org

N° de déclaration d'existence : 82 69 05794 69

N° de Siret : 38380647800079

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902734-20240627-VILLE_2024DC167-AU

CONVENTION DE FORMATION

(Articles L. 6353-1 et D. 6353-1 du code du travail)

Références de l'action :

N° de Session : 1631

Entre les soussignés :

L'**association Une Souris Verte**, 163 boulevard des Etats-Unis 69008 LYON, représentée par Madame Judicaëlle BRIOIR agissant en qualité de Directrice de l'association Une Souris Verte; déclaration d'activité enregistrée sous le n° **82 69 05794 69** auprès du préfet de la région Rhône Alpes

Et

Ville de Corbas, place du docteur Jocteur 69960 CORBAS.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme **Une Souris Verte Formation** organisera l'action de formation suivante :

Intitulé : Représentations et concepts autour du handicap

Durée : 3 heures et 30 minutes

Dates, horaires et Lieux :

Date	Heure	Lieu
29 août 2024 - matin	09:00 – 12:30	Salle de formation dans vos locaux

-> Merci de nous communiquer l'adresse exacte si elle est différente de celle précisée ci-dessus.

Conditions de réalisation

Salle mise à disposition selon les critères suivants :

Salle répondant aux prescriptions d'accessibilité.

Salle permettant de bonnes conditions de travail (taille ajustée au groupe, température ambiante ...) et dédiée uniquement à l'accueil des participants à la formation.

Salle aérée et espace permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Matériel et moyens mis à disposition : une connexion internet, un ordinateur, un vidéo projecteur et un paperboard ou tableau blanc avec marqueurs adaptés (bon fonctionnement vérifié au préalable).

Effectif formé:

Groupe de professionnels de Ville de Corbas

Type d'actions de formation:

Actions de formations relatives à l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances - Article L6313-1 du code du travail



Les objectifs pédagogiques et contenu de la formation :

Détaillés dans la partie « Proposition pédagogique » de la proposition de formation qui vous a été adressée. (Cf. copie ci-joint)

Sanction de l'action:

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire ayant participé à l'ensemble de la formation.

ARTICLE II : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action de formation, **Ville de Corbas** s'engage à acquitter la somme de **600.00€ Net**.

ARTICLE III : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement à réception de la facture par tout moyen à votre convenance (RIB joint à la facture).

ARTICLE IV : ASSURANCES

Les personnes qui assureront cette formation seront assurées au titre de l'assurance responsabilité civile de l'association pour les dommages causés au tiers.

ARTICLE V : MODALITÉS DE REPORT OU D'ANNULATION

Le Centre de formation **Une Souris Verte** pourra en cas de force majeure ou pour tout événement indépendant de sa volonté ou de celle de ses collaborateurs, reporter la formation en accord avec les services bénéficiaires ;
Si le report était impossible, la formation serait annulée et les sommes éventuellement déjà versées seraient restituées par l'organisme de formation.

En cas d'annulation du fait du demandeur stipulée par écrit plus d'1 mois avant la formation prévue, seule l'intégralité des sommes déjà engagées par l'organisme de formation serait due.

En revanche pour toute annulation moins d'1 mois avant la date fixée pour la réalisation de la prestation, la moitié du prix de la formation sera due par le demandeur. Pour toute annulation moins de 8 jours avant, la totalité du prix sera exigée.

Ces modalités d'annulation ne s'appliquent pas en cas de force majeure justifié (arrêt maladie, grève des transports, confinement strict...).

ARTICLES VI : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par **Ville de Corbas** pour une durée de 1 an.

Les fonds engagés par cette convention s'imputeront sur la participation de l'année 2024.

Fait en deux exemplaires, à LYON le 21 juin 2024

Pour L'association **Une Souris Verte**
Judicaëlle BRIOIR, Directrice

Pour **Ville de Corbas**
Nom et qualité du signataire

Signature et cachet :

Signature et cachet :

Une souris verte ...
Association Loi 1901
168 Bd des Etats-Unis
69003 LYON
Tél : 04 78 60 52 59